

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 16 (1871)
Heft: 10

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

francs, peut-être plus, et se mettre d'accord sur l'emplacement et les accessoires de ladite création. La question, moins neuve que M. R. le croit, n'a jamais chômé que par ces causes. On n'ose pas trop s'en plaindre, car les travaux onéreux qu'on eût entrepris il y a dix ou quinze ans seraient à refaire aujourd'hui, par suite des nouveaux moyens d'attaque et défense des places.

A ce propos relevons, en passant, l'assertion erronée et non moins tranchante qui consiste à dire « qu'il n'est pas plus impossible à la Suisse qu'à toute autre puissance d'être, sous le rapport de l'armement à la hauteur de ses voisins (page 521). » Mille pardons ; la Suisse ayant, relativement à sa population et à ses revenus, un effectif militaire beaucoup plus considérable que tous ses voisins, et les perfectionnements techniques de ces dernières années demandant des changements fréquents et coûteux d'armement, il en résulte que la Suisse est condamnée à des frais proportionnellement plus considérables que tous les autres pays pour rester à la hauteur des exigences du progrès. Ces changements sont ruineux pour les petits Etats en général et particulièrement pour la Suisse. Tous nos efforts et tout notre argent pendant plusieurs années ne seraient pas de trop pour atteindre seulement à ce niveau d'armement que M. R. établit d'un trait de sa gracieuse plume.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les Suisses habitant Sétif prient le Conseil fédéral d'employer ses bons offices auprès du gouvernement français afin que celui-ci leur envoie les troupes nécessaires pour protéger leurs récoltes. Leurs fermes et leurs villages ayant été pillés et en grande partie brûlés, il ne leur reste plus rien sur le sol de l'Algérie, s'ils doivent encore perdre leurs récoltes. Cette demande est transmise au chargé d'affaires suisse à Paris, avec invitation de la recommander au gouvernement français.

Le Conseil fédéral a fait les nominations suivantes dans les états-majors des bataillons de carabiniers :

Sont nommés aides-majors : MM. Oberer, J.-J., à Bâle ; Vigier, R., à Soleure ; Rosselet, J.-N. ; Cottier, F., à Môtier-Travers ; Chessex, A., à Montreux ; Nabholz, H., à Zurich ; Geissbuhler, Ab., à Lucerne ; Koller, à Hérisau ; Ghisletti, A., à Saalle ; Blumer, P., à Schwanden ; Böetler, Valentin, à Hergiswil ; Pioda, E., à Locarno ; Thelin, A., à La Sarraz ; Revilliod, A.-G., à Genève ; Egg, A., à Winterthur ; Zyro, K., à Thoune ; Verseil, Ant., à Coire ; Blum, X., à Offingen ; Suter, W., à Rheinach. Tous ces officiers avaient le grade de capitaine ou de 1^{er} lieutenant.

Sont nommés quartiers-maitres : MM. Güder, F., à Berne ; Engel, Ch., à Tavannes ; Kleining, à Fribourg ; Roten, A., à Sion ; Ulrich, H., à Zurich ; Pfyffer, Ls., à Lucerne ; Fröhlich, à Urban ; Wiesendager, E., à Zurich ; Schreiber, A., à Art ; Muller, A., à Altdorf ; Bacilieri, J., à Locarno ; Deluz, L., à Romanel ; Soguel, J., à la Chaux-de-Fonds ; Jenny, P., à Glaris ; Egger, Ed., à Aarwangen ; Hohl, R., à Hérisau ; Köhn, Pl., à Einsiedeln ; Spillmann, à Zug ; Tschanz, E., à Aarau ; M. Coigny, L., à Vevey, jusqu'à présent 1^{er} sous-lieutenant, est nommé quartier-maître dans le bataillon n° 5.

Avec notre numéro de ce jour nous offrons à tous nos abonnés, en supplément extraordinaire, le rapport de gestion du Département militaire fédéral sur l'année 1870, et deux feuilles de cartes de Sedan, que nous devons à la courtoise obligeance de leur auteur, M. le colonel belge Wandewelde.